



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 10 septembre 2024 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par le maire, monsieur Larry Bernier. Étaient également présents madame la conseillère Chantal Corriveau ainsi que messieurs les conseillers Jean Bernier, Jean-Raymond Côté, Adrien Francoeur et Henry Rioux formant quorum.

Était également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Absence motivée : monsieur le conseiller Patrick Matton.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

64-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

1. « Tout changement est difficile au début, compliqué au milieu et magnifique à la fin. » Robin Sharma.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 août 2024
4. Correspondance
5. Résolution adoptant les comptes
6. Première période de questions du public
7. Résolution adoptant la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
8. Résolution concernant une autorisation de signature de l'entente pour services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge
9. Résolution concernant une autorisation de signature du dossier « Pavillon de la plage du Gull Rock »
10. Résolution concernant une autorisation de signature des contrats de déneigement
11. Affaires nouvelles : Tour du Lac
12. Deuxième période de questions du public
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



65-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 août 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

66-24 RÉSOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et des comptes ratifiés et avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Comptes à payer : 26 290,18 \$,

Comptes ratifiés: 7 895,49 \$,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION

Question de M. Claude Lavoie :

J'aimerais avoir un suivi du dossier Ferme Boréale quant aux coûts des frais juridiques des dernières années.

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Entre 2019 et 2024, c'est 55 000 \$ de frais juridiques.

Question M. Claude Lavoie :

Pourriez-vous nous faire une estimation du temps alloué à ce dossier et le mettre dans le Tour du Lac pour le présenter à la population ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Difficile d'évaluer le temps accordé car c'était en partie du temps de l'ancienne direction générale, nous allons soumettre cette question au Conseil.

Question de M. Pierre Lachance :

Est-ce qu'il y a une lumière au bout du tunnel concernant le dossier de la servitude de passage avec la Ferme Boréale ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Nous étudions le dossier pour poser des gestes raisonnables.

Question de M. Pierre Lachance :

J'ai vu dans le passé un surplus budgétaire de 150 000 \$, est-ce que l'argent reviendra sur nos comptes de taxes ou diluer dans l'ancien budget ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Non pas diluer dans l'ancien budget. À chaque année, nous nous servons des surplus non-affectés pour faire baisser le taux de taxation.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez-vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

67-24 RÉOLUTION ADOPTANT LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE



ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard a adopté une telle politique le 12 février 2019 (résolution n° 12-19 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lac-Édouard abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence en milieu de travail, adoptée le 12 février 2019 (résolution n° 12-19),

QUE la Municipalité de Lac-Édouard adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



68-24 RÉOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire, Larry Bernier, et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Édouard, l'Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

69-24 RÉOLUTION D'AUTORISATION DE SIGNATURE CONCERNANT LE DOSSIER DU PAVILLON DE LA PLAGE DU GULL ROCK

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire, Larry Bernier, et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Édouard, tous les documents relatifs au dossier concernant le pavillon de la plage du Gull Rock.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

70-24 RÉOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Édouard, les contrats de déneigement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.



DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Question de M. Claude Lavoie :

On s'en va où avec la collecte de déchet, recyclage et bac brun à Lac-Édouard ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Les municipalités de 5 000 habitants et moins ne sont pas tenues de faire du compostage municipal (bac brun). Cependant nous devons sensibiliser les citoyens au compostage domestique. Pour ce qui est des matières recyclables et des déchets, cela va rester tel quel.

Question de M. Pierre Lachance :

Peut-on se servir des subventions pour vérifier la décharge du lac, comme le lac est très bas, il faudrait une digue pour retenir tout l'eau ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Le lac a déjà été beaucoup plus bas qu'il ne l'est présentement.

Réponse de M. Adrien Francoeur, conseiller :

Il ne faut pas oublier que le lac Édouard est un lac de tête et que c'est cyclique. Le lac joue toujours entre 2 et 3 pieds par année. Comme il n'y a pas eu beaucoup de neige l'hiver dernier et pas beaucoup de pluie non plus, cela affecte les décharges et recharges aux extrémités du lac.

Question de M. Marc-André Bernard par courriel :

J'aimerais savoir à quelle entreprise le contrat fut attribué pour la location de la machinerie de déneigement, le montant du contrat, sa durée et son mode d'attribution (appel d'offres ou gré à gré). Et en deuxième lieu j'aimerais savoir comment cela va se refléter sur les taxes des citoyens ?

Réponse de M. Pierre Arseneault, DG et de M. Larry Bernier, maire :

Entreprise : Go20 location, Montréal

Mode d'attribution : Invitation à deux entreprises

Montant et reflet sur compte de taxes : La location est au montant de 53 000 \$ dont 88 % est payable par les utilisateurs de leur chemin et 12 % pour les rues du village donc pas beaucoup d'impact sur le compte de taxes des citoyens. Nous avons réussi à avoir un coût de déneigement à 4 200 \$/km. C'est une formule avantageuse quand on pense que la municipalité de La Bostonnais ont obtenu une soumission à 9 000 \$/km.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE



Question de M. Pierre Lachance:

Comme l'ancien équipement de déneigement était un puits sans fond, est-ce que vous allez vous départir de cet équipement ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

C'est ce qui est en train de se produire.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault
Directeur général et greffier-
trésorier

Larry Bernier
Maire